

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 493

présenté par

M. Abad, M. Straumann, M. Cattin, M. Leclerc, M. Pauget, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Lacroute,
M. Lorion, Mme Bonnivard, M. Brochand, M. Cinieri, M. Ramadier, M. de Ganay,
Mme Valérie Boyer, M. Bony, M. Rémi Delatte, M. Le Fur, M. Brun, M. Reiss et
M. Schellenberger

ARTICLE 14

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

80 % des textes sont des lois proviennent des projets de loi.

Ce dispositif de saisine obligatoire de la Chambre de la société civile risque d'allonger la procédure législative.

C'est pourquoi cet amendement propose une saisine facultative.